

La politique extérieure du Québec

Claude Morin

Volume 9, Number 2, 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700858ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700858ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Morin, C. (1978). La politique extérieure du Québec. *Études internationales*, 9(2), 281–289. <https://doi.org/10.7202/700858ar>

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU QUÉBEC *

Claude MORIN **

On m'a demandé de vous parler des engagements et des objectifs internationaux du Québec. Pour placer le tout dans le cadre qui convient, je rappellerai d'abord les principales étapes qui ont marqué jusqu'ici le développement des relations internationales du Québec. J'aborderai ensuite plus longuement nos objectifs actuels et je terminerai en m'interrogeant brièvement avec vous sur certaines des orientations possibles de la politique étrangère d'un Québec souverain.

I - LE CHEMIN PARCOURU

Les deux principales tendances qui ont caractérisé dans le passé et qui caractériseront dans l'avenir les relations internationales du Québec sont la *continuité* et la *croissance*.

Je rappelle d'abord une évolution bien connue et aisément vérifiable. La multiplication des moyens de communications depuis une cinquantaine d'années, l'interdépendance des économies, la compénétration des cultures, la concordance des préoccupations sociales, les problèmes de la pollution, la question des libertés fondamentales, tous ces phénomènes ont permis des échanges internationaux non seulement dans les secteurs politiques et économiques, comme au XIX^e siècle, mais aussi en matière sociale, culturelle et éducative, ce qui est relativement nouveau. Or au Canada ces domaines intéressent directement les provinces et relèvent essentiellement de leur compétence. Ils touchent de plus près les citoyens et se définissent plus aisément par rapport à des groupes de population homogène ou des nations, que par rapport à des États multiculturels comme le sont souvent les fédérations.

Cet état de choses illustre une contradiction lourde de conséquences pour les Québécois. D'un côté, en effet, le droit international est fondé sur la notion de souveraineté, expression de la légitimité de l'État ; de l'autre, cependant, du moins dans le cas du Canada, une grande partie de la substance concrète des relations internationales contemporaines appartient aux entités juridiques qui composent cet État, c'est-à-dire aux provinces. Dans cette perspective, le droit international et les pratiques qui en découlent peuvent, si on choisit de laisser faire ou de se replier sur soi, faciliter la centralisation des pouvoirs au niveau fédéral. Si, au contraire, on adopte une attitude

* Nous publions, à titre de document à ajouter au dossier de notre *numéro spécial* de juin 1977, « Canada-Québec : Bilan et prospective », le texte de cette allocution prononcée le 7 mars 1978 à un déjeuner-causerie organisé par la section de Québec de l'Institut canadien des affaires internationales.

** *Ministre des Affaires intergouvernementales, Gouvernement du Québec.*

dynamique et imaginative, les possibilités deviennent considérables. On ouvre alors la voie à l'innovation.

C'est dans cet esprit que, dès le début de la révolution tranquille, le gouvernement du Québec a décidé d'accéder directement lui-même aux richesses culturelles, sociales, éducatives et économiques qu'apporte une ouverture au monde extérieur. Je souligne cette réalité bien connue, parce qu'elle est à la base de toute notre action et parce qu'elle est le principe même de la continuité dont j'ai parlé il y a un instant.

Déjà à la fin du XIX^e siècle, le Québec établissait en Europe des bureaux pour l'immigration et le commerce. Ces bureaux fermèrent lorsque le Canada devint de plus en plus centralisé à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle et qu'Ottawa commença à ouvrir des ambassades et des hauts-commissariats un peu plus tard. Mais devant la difficulté évidente du gouvernement central à représenter à l'étranger autre chose que son volet anglo-saxon, le Québec revint à l'idée d'avoir ses propres délégations. Il ouvrit New York en 1943, Paris en 1961, Londres en 1962, Milan en 1965, Dusseldorf en 1970, Bruxelles en 1972, Tokyo en 1973 et Port-au-Prince en 1976. Il établit également des bureaux dans diverses villes : Chicago en 1969, Los Angeles, Boston, Dallas et Lafayette en 1970, Washington en février 1978, et Atlanta que j'inaugurerai officiellement, la semaine prochaine. Il convient aussi d'ajouter que des agents d'immigration québécois œuvrent actuellement dans les ambassades canadiennes de Rome et de Beyrouth. En outre, le Québec a un agent de coopération à Abidjan. Nous avons une seule représentation à l'étranger en 1960 ; nous avons maintenant quinze délégations ou bureaux, plus des représentants dans trois autres capitales.

Je signale, en passant, que d'autres provinces, dont l'Ontario, entretiennent également des représentations à l'étranger.

Je voudrais aussi indiquer en passant que le Québec est très activement présent dans le domaine du développement international. D'une part, nous avons un certain nombre de programmes plutôt modestes que nous administrons nous-mêmes et qui se situent dans quelques pays d'Afrique francophone. D'autre part, depuis quelques années et encore récemment, nous avons conclu plusieurs ententes avec l'Agence canadienne de développement international. Grâce à ces ententes, le Québec est présent dans plusieurs pays comme maître d'œuvre de divers projets. Ainsi, nous sommes au Sénégal (programme de santé), au Bénin (Collège polytechnique universitaire), au Zaïre (inventaire de l'industrie forestière) et au Maroc (enseignement technique et développement régional).

Cette énumération est sans doute le meilleur reflet d'une action guidée à la fois par un esprit de continuité et une volonté de croissance. Aujourd'hui, les besoins du Québec en matière de commerce, d'immigration et de culture sont plus impérieux que jamais. Le volume des échanges a atteint un total de plus de 40 000 Québécois et étrangers, dont plus de 5 500 pendant la présente année financière. À cela s'ajoutent de multiples missions économiques, techniques et culturelles, quelquefois au niveau ministériel. Le Québec a signé des accords avec des pays étrangers et avec des organismes internationaux. Il applique de plus en plus de conventions, de pactes, de protocoles internationaux en matière de travail, de protection du patrimoine, de respect des Droits de l'Homme. Il participe à l'application de certains accords comme l'accord-cadre Canada-CEE de 1975. Il contribue aussi aux travaux des grandes conférences internationales en envoyant ses propres représentants comme délégués ou conseillers.

Je ne crois pas exagérer en disant, de plus, que les échanges transnationaux et non gouvernementaux, ainsi que les échanges économiques privés ou touristiques, se sont accrus aussi rapidement que les échanges effectués par le gouvernement du Québec. Aujourd'hui, si chaque jeune Québécois n'a pas encore fait son tour de France, chaque jeune Québécois connaît cependant quelqu'un qui y est allé. On pourrait presque dire la même chose de certains autres pays. Une telle ouverture au monde finit par avoir un impact majeur sur une société.

Voilà, en résumé, quels sont les engagements du Québec. Ils ont permis aux Québécois de mieux percevoir le monde extérieur et vice versa. Le Québec n'est plus, et depuis longtemps déjà, absorbé dans la contemplation nostalgique de son passé. Il est, et pour toujours, ouvert au monde qui l'entoure et désireux de communiquer avec lui pour apprendre, pour comprendre et pour progresser.

II – LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ACTUELLE DU QUÉBEC

Quels sont maintenant nos objectifs actuels? Je ne m'arrêterai pas ici à la politique du Québec à l'égard des problèmes internationaux qui font l'objet de l'actualité quotidienne, comme la question palestinienne, le dialogue Nord-Sud, le système monétaire international ou l'Afrique du Sud. Cela ne signifie pas que nous nous désintéressions de ces sujets. Je crois tout simplement que le temps n'est pas encore venu de nous prononcer à leur propos. Bien pragmatiquement, nous le ferons quand ce sera nécessaire, pas avant.

Je me propose plutôt de traiter des objectifs du Québec en expliquant la nature pratique de nos relations internationales et en illustrant comment elles correspondent à nos besoins. Je postule ici que la politique extérieure d'une nation est au service de ses objectifs internes et que ceux-ci sont déterminés, entre autres facteurs, par son histoire, sa géographie, sa démographie, son économie et ses buts plus spécifiquement politiques. La question importante se pose : en quoi les relations internationales du Québec répondent-elles aux préoccupations du Québec et bénéficient-elles à la population?

C'est en fonction de ces données, mais sans études systématiques et sans idéologie contraignante d'arrière-plan que les relations internationales du Québec, telles que je vous les ai décrites, se sont petit à petit façonnées au cours des années. Nous ne faisons que commencer à les analyser avec méthode afin de mieux prévoir ce que pourrait être la politique internationale d'un Québec souverain.

L'*histoire* est la dimension qui s'impose avec le plus de force et dicte les grands « axes » de nos relations internationales. Elle explique en bonne partie ce que nous avons fait jusqu'ici. Qu'on pense à nos affinités culturelles avec la France d'abord, et le reste du monde francophone, aux institutions et aux traditions britanniques dont nous avons hérité, au système de valeurs nord-américaines dont nous avons été imprégnés et aussi à ce Québec moderne qui, longtemps limité à l'intérieur de ses frontières, a entrepris depuis quelques années de s'ouvrir au monde.

La *géographie* et les structures économiques du Québec nous ouvrent tout naturellement la voie des échanges internationaux. Pensons aux corrélations qui s'établissent entre le climat et les flux touristiques, entre les richesses naturelles et le

commerce extérieur, entre les « grands espaces » où sont localisées ces ressources et l'immigration, enfin, élément essentiel, entre l'existence de la voie maritime du St-Laurent et le commerce avec les autres pays.

Le poids du déséquilibre *démographique* est également un facteur déterminant. Il ne faut jamais oublier que plus des quatre cinquièmes de la population québécoise est francophone et que plus des quatre cinquièmes de tous les francophones du Canada sont au Québec. Ce fait fondamental nous trace des obligations qui ne s'appliquent à aucune autre province du Canada.

De nombreuses études ont décrit la situation *économique* du Québec, plus particulièrement ses échanges internationaux. Je retiens quelques chiffres significatifs. En 1976, la valeur des exportations canadiennes chargées au Québec a dépassé \$6,7 milliards, soit 17% des exportations totales du Canada. Il s'agit d'une légère amélioration par rapport aux années antérieures. Mais il faut faire plus et mieux. L'évolution de la proportion des expéditions dans le produit intérieur brut du Québec est demeuré à peu près constant au cours des dix dernières années. Ces données statistiques justifient le désir du gouvernement du Québec de mieux contrôler les centres de décision qui ont conduit à cet état de choses et d'intensifier son activité au plan du commerce international.

Déjà en 1965, les porte-parole québécois disaient que les relations internationales du Québec étaient juridiquement fondées, politiquement nécessaires et culturellement indispensables. Les quelques faits que je viens de relever me permettent d'ajouter que l'histoire, la géographie, la démographie et l'économie nous forcent à nous engager dans la voie ouverte au début de la « Révolution tranquille » et ce, même si, depuis le 15 novembre 1976, nous sentons très nettement, quotidiennement même, qu'Ottawa, inquiet, veut plus que jamais bloquer le mouvement du Québec. Ce ne sont plus les Québécois qui veulent s'isoler et se replier sur eux-mêmes. C'est Ottawa qui fait écran. Le gouvernement fédéral part en effet de la fausse prémisse que, pour nous, l'action et la présence internationales du Québec sont des méthodes privilégiées pour résoudre, à notre avantage, le problème constitutionnel canadien. Je dis clairement qu'il n'en est rien. Ce ne sont pas les autres pays qui régleront le problème du Québec. Ce sont les Québécois eux-mêmes.

Au fond, notre approche est et a toujours été éminemment pragmatique. Elle consiste à définir les besoins du Québec, secteur d'activités par secteur d'activités. La question est donc la suivante : comment, dans chacun de ces secteurs, le développement et le rayonnement du Québec peuvent-ils être le mieux assurés ? Nous sommes dès lors loin des querelles de drapeaux dont on nous taxe quelquefois. À cet égard, la Conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique à Abidjan, à laquelle j'ai moi-même assisté en décembre dernier, a été révélatrice. Alors que nous avons systématiquement cherché à éviter les querelles de protocole, certains ont néanmoins décrit la Conférence en termes superficiels, comme si l'essentiel à retenir était les relations de nature protocolaire ou de rivalité entre Québec, Ottawa et Paris. Mais revenons à nos objectifs, secteur par secteur.

1. Comme vous pouvez l'imaginer, le secteur économique est extrêmement important dans nos préoccupations d'ensemble. Notre ministère de l'Industrie et du Commerce a accru son action dans trois directions : 1° l'ouverture des petites et moyennes entreprises sur l'étranger, afin de leur permettre de développer leurs exportations ; la Société de développement industriel assume la responsabilité d'un programme spécial

centré sur le développement de leurs exportations ; 2° la recherche de partenaires étrangers là où ils favorisent l'expansion harmonieuse de l'industrie québécois et l'introduction des technologies nouvelles ; enfin, 3° la création des pôles de développement avec l'aide de l'État à partir des grandes régions d'État, notamment dans le secteur clé des richesses naturelles. S'il est exagéré de dire que toute l'action économique du Québec à l'étranger découle uniquement de cette approche, il nous faut constater que notre action s'articule déjà largement à partir de cet axe. Ce processus doit s'accroître. Que ce soit dans l'agriculture, les richesses naturelles, les terres et forêts ou l'énergie, l'ouverture internationale favorise le développement et la mise en valeur de nos ressources. Cela est pour nous une évidence. Qu'on pense, par exemple, à l'accord récent France-Québec sur l'exploration du cuivre.

Dans cet esprit, nous participons activement à la mise en œuvre de l'accord-cadre Canada-CEE et suivons de très près l'évolution des négociations en cours à Genève. Les enjeux de cette négociation sont majeurs pour l'avenir de l'économie mondiale. Inutile d'ajouter qu'ils le sont autant sinon plus pour nous. Le Québec exporte annuellement hors de ses frontières 33% de sa production intérieure brute. Environ 43% de la production manufacturière du Québec est exportée. L'ouverture toute prochaine d'un bureau à vocation économique à Atlanta s'inscrit aussi dans cette voie et démontre l'intérêt que nous attachons à nos relations économiques avec les États-Unis.

2. Le ministère du Tourisme a identifié quant à lui les clientèles-cibles et les marchés-cibles qu'il vise dans l'immédiat et dans le moyen terme. Sa stratégie consiste à développer davantage l'exploitation des principaux marchés extérieurs qui sont déjà les siens et qui représentent environ 42% des revenus globaux de l'industrie touristique du Québec, c'est-à-dire : l'Ontario, la Côte Est des États-Unis, les marchés francophones, anglophones et germanophones en Europe. Le ministère du Tourisme a délégué à l'étranger cinq nouveaux conseillers en 1977 et nous venons tout juste d'ouvrir un bureau pour la promotion du tourisme à Washington, siège de plusieurs centaines d'associations susceptibles de tenir des congrès au Québec.

3. Le ministère de l'Immigration vise à combler les déficits sectoriels et régionaux de main-d'œuvre qualifiée, ainsi qu'à renforcer la communauté francophone. Il nous faut des immigrants investisseurs, des immigrants qualifiés, des immigrants aptes à s'intégrer à la communauté francophone, des immigrants disposés à s'installer dans les régions du Québec où leur présence et leur compétence sont requises et où elles peuvent constituer un enrichissement culturel. Voilà des critères sur lesquels il nous sera possible de déterminer des pays et des régions du monde où le Québec doit placer ses agents d'immigration. Le gouvernement du Québec vient d'ailleurs de signer avec Ottawa une entente qui lui donnera un pouvoir décisionnel sur le choix des immigrants. En 1978-79, nous accroîtrons, par conséquent, de neuf le nombre de nos agents d'immigration à l'étranger.

4. Dans le secteur social, les ressources du système international peuvent nous aider à atteindre nos priorités : la santé des travailleurs, les problèmes liés à l'environnement, les services à l'enfance, les problèmes des personnes âgées, l'habitation. Le Québec dispose par ailleurs d'une expertise reconnue en formation médicale, en administration de la santé, en « soins de première ligne », comme disent les professionnels de la santé. En comparaison avec les secteurs économique et culturel, le niveau des échanges est demeuré bas dans le domaine des affaires sociales. Nous nous proposons de l'accroître et de favoriser ainsi la promotion de nos connaissances aussi bien que de notre équipement médical.

5. Dans le secteur culturel, nous nous intéressons évidemment à une organisation internationale comme l'UNESCO, qui traite avec une expertise reconnue des thèmes aussi vitaux pour le Québec que ceux de l'identité culturelle, de la conservation du patrimoine, du pluralisme culturel, problème que nous retrouvons chez nous en raison de l'existence des minorités anglophone, indienne, inuit, et du contingent d'immigrants de toutes les nationalités.

Ce problème de l'identité culturelle, le Québec le vit avec l'acuité que vous savez. C'est pour le résoudre qu'il a développé ses échanges dans le cadre de la Francophonie et qu'il a signé ses premiers accords de coopération avec la France en 1965. L'ouverture au monde francophone, c'est notre « oxygène », disait en substance Daniel Johnson. Je crois pouvoir affirmer qu'après plus de dix années d'échanges intenses, la coopération internationale avec le monde de langue française a été pour nous un élément déterminant de notre évolution historique. La France y a gagné en découvrant le Québec et en faisant la promotion de ses biens culturels. Le Québec y a gagné de la même façon, pour la promotion des biens culturels, mais ces échanges lui ont été facilités son affirmation et la prise de conscience de son identité propre.

À cette dimension de la coopération culturelle s'ajoute aussi la possibilité de promouvoir nos propres biens culturels. Dans le passé, nous avons mis l'accent sur cette promotion dans la zone que je qualifierais de naturelle pour nous, c'est-à-dire la zone francophone. Nous continuerons à le faire. Cependant, pour des raisons autant politiques qu'économiques, nous croyons qu'il faut dorénavant faire davantage connaître le Québec aux États-Unis. La promotion de nos biens culturels est un excellent moyen pour atteindre cet objectif. Par la même occasion, nous établirons des liens plus étroits avec nos frères franco-américains.

6. Sur le plan institutionnel, nous postulons qu'une collectivité nationale qui a son identité et ses besoins propres doit se présenter elle-même et non pas compter à ce propos sur les autres. J'ai déjà dit comment le Québec, par l'ouverture de délégations, par l'envoi de missions ministérielles, par la signature d'ententes, par la participation à des conférences internationales, par l'application chez lui des conventions, protocoles et pactes internationaux, enfin par les échanges en général, a commencé à être reconnu de par le monde.

L'image réelle du Québec qu'il faut répandre se propage certes par les activités de coopération, mais il faut faire plus. Il faut que des hommes politiques aillent eux-mêmes parler de notre projet collectif, de nos problèmes et de ce qui se passe ici. Autrement, les autres le feront pour nous et ce ne sera généralement pas à notre avantage. C'est pourquoi le Premier Ministre s'est rendu aux États-Unis et en France en 1977. Quant à moi, j'ai personnellement prononcé plusieurs conférences aux États-Unis. D'autres ministres québécois ont fait de même. Nous poursuivrons avec plus de vigueur encore cette politique de connaissance du Québec en 1978.

Même s'il y a encore beaucoup de travail à faire chez nous, et peut-être pour cette raison, le Québec d'aujourd'hui se situe en somme à un carrefour où se rencontrent d'un côté les pays industrialisés, de l'autre l'ensemble des pays que l'on dit « en voie de développement », mais qui sont souvent encore plus en voie « d'acculturation ». Pour avoir vécu cette expérience lui-même, le Québec est peut-être le pays du monde le mieux placé pour faire le lien entre l'économie et la culture, d'une part, entre le monde dit « développé » et le monde dit « en voie de développement », d'autre part.

Je viens de vous décrire les principaux objectifs internationaux du Québec d'aujourd'hui. Ces objectifs, vous l'avez constaté, ne sont pas tous azimuts. Ils possèdent une logique interne et ils correspondent aux besoins du Québec et à ses possibilités d'actions. Ce sont des objectifs pratiques et concrets qui comptent plus pour nous que les querelles de prestige.

Voilà donc pour l'avenir immédiat ! Mais il y a aussi l'avenir un peu plus lointain, celui d'un Québec souverain. Dans cette perspective, il est normal et même nécessaire que nous réfléchissions à ce que pourraient être alors nos relations internationales.

III - QUELQUES ORIENTATIONS

La réflexion sur l'avenir plus lointain montre que, dans une très large mesure, les grandes orientations de la politique d'un Québec souverain prolongeront celles que ses besoins et ses aspirations l'ont amené à suivre au cours des dernières années.

Ainsi, il va de soi que, par les intérêts, l'histoire et la géographie, nous sommes et nous serons toujours plus près du Canada que de n'importe quel autre pays. À l'heure actuelle, entre le Canada anglais et nous, bien des malentendus importants subsistent et bien des points de vue sont contradictoires. Mais dès le moment où la relation entre le Canada et le Québec aura été repensée et où sa transformation aura fait l'objet d'une décision démocratique de la nation québécoise, en somme dès qu'elle aura été comprise de part et d'autre, rien n'empêchera que la coopération entre le Canada et le Québec ne soit fondée sur des bases plus positives que jamais, dans le respect de l'un et de l'autre État et des aspirations propres de leur population. Le mouvement souverainiste du Québec n'existe pas contre le Canada, mais pour le Québec.

Par ailleurs, la proximité des États-Unis, les relations économiques étroites qui existent entre ce pays et nous, la pénétration du Québec par la culture américaine, tout cela conduit naturellement les Québécois à porter une grande attention et beaucoup d'intérêt à leurs rapports avec leurs voisins américains. Comme tous les autres peuples du monde, nous aimerions être, sur le plan politique et sur le plan économique également, totalement indépendants. Mais, à l'instar de tous les autres peuples du monde, nous n'ignorons pas les exigences de l'interdépendance entre les nations. Dans cette perspective, la proximité américaine, avec tous les avantages et aussi tous ses inconvénients, est pour nous une donnée concrète inéluctable avec laquelle, que nous en soyons ou non heureux, nous devons compter.

Encore faudrait-il préciser que les Québécois se sentent naturellement différents des Américains et que nul n'est besoin pour nous de manifester une attitude anti-américaine pour exister comme peuple distinct.

Avec la France, nos rapports sont tout à fait particuliers et nous tenons absolument à ce qu'ils le demeurent. Au cours des années, nous avons rétabli avec ce pays qui nous est si proche à tant d'égards des liens intimes, directs et fraternels. Ces liens sont, pour la France et pour nous, mutuellement avantageux et nous voulons constamment les accroître en les étendant le plus possible. Au Québec, depuis les premiers accords franco-québécois de 1965, quatre gouvernements se sont succédé. Pourtant, jamais il n'a été un moment question de remettre en cause ces accords et ces rapports directs et essentiels. Il en est encore moins question maintenant, si possible, avec

l'avènement au pouvoir du nouveau gouvernement québécois. Nous avons trouvé en France sympathie et compréhension. Je pense que la France a trouvé chez nous les mêmes attitudes positives. Il y a dans tout cela une complémentarité naturelle qui se confirme dans nos nombreux échanges et qui est fondée, on l'a souvent dit, sur une communauté d'origine et de culture qu'il serait vain à quiconque de minimiser et qui a, en quelque sorte, traversé les générations et les distances, au-delà des changements de gouvernement, au-delà aussi des hommes politiques.

Nous nous tournons également du côté des autres pays francophones, précisément à cause d'affinités culturelles qui ne sont pas certes, comme pour la France, aussi historiquement anciennes et profondes, mais qui n'en demeurent pas moins une composante majeure d'une civilisation à laquelle nous croyons pouvoir fournir, comme nation nord-américaine de langue française, une contribution originale à la fois sur les plans intellectuel et matériel.

Quand on songe à la Grande-Bretagne, il devient tout de suite apparent à qui observe un peu la réalité et le fonctionnement de nos institutions, qu'elle représente une autre grande civilisation qui nous a fortement influencés et dont l'apport, chez nous, a été remarquable. Nous aurions tort de l'oublier et de négliger les avantages et les possibilités de rapprochement que représente pour nous le Commonwealth. En somme, les avatars de l'histoire nous placent aujourd'hui à la rencontre du monde anglophone et du monde francophone et nous entendons profiter de cette double appartenance.

L'Europe occidentale est et sera toujours l'une des régions du monde les plus importantes. Son bassin de population est considérable. Sa capacité industrielle est énorme. Elle constitue un marché très intéressant pour les produits québécois. Nous suivons également de près l'expérience de la concertation européenne, tant politique qu'économique. Il est évident que nous développerons nos relations avec cette région du monde.

Je n'ai mentionné ici que quelques-uns des pays auxquels il est immédiatement évident que le Québec n'a pas le choix de se désintéresser. Je précise que ce sont loin d'être les seuls – il y a par exemple ceux de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale – mais uniquement ceux vers lesquels il va tout de suite de soi que nous tournions, ne serait-ce que parce que nous sommes déjà en rapport avec eux. Cela va de soi maintenant, dans l'état actuel des choses, mais je ne vois pas comment, dans la mesure où l'on peut prévoir l'avenir, il pourrait en être autrement lorsque le Québec sera devenu un État souverain.

Et dans tout cela, il n'y a pas seulement les pays, ceux dont j'ai parlé et les autres où nous sommes déjà présents. Il y a aussi des institutions comme celle du Marché commun dont nous suivons l'évolution avec un immense intérêt, de même que les organisations internationales qui sont devenues l'un des lieux privilégiés de la coopération entre les peuples. De cet ensemble peuvent découler des contacts culturels, bien sûr, mais, de plus en plus, des contacts d'ordre économique, axés non seulement sur la recherche de nouveaux marchés, de capitaux et de technologies nécessaires au Québec, mais aussi sur des entreprises de développement et de coopération, dans le sens plein du terme. Aussi, il serait normal qu'un Québec souverain crée sa propre Agence de développement international et que les sommes consacrées à la coopération et au développement soient relativement aussi importantes que celles présentement versées par le gouvernement canadien.

Cette appartenance historique à l'Europe et à l'Amérique du Nord dicte la trame de nos relations internationales sur tous les plans, y compris celui fort complexe de la défense de notre territoire et de notre contribution à la défense collective. Fondamentalement, nous sommes pour la paix et la sécurité collectives, d'où notre attachement aux principes de la Charte des Nations unies. Cependant, il ne faudrait pas faire preuve d'une trop grande naïveté. Le Québec sait qu'il fait partie de la communauté des pays industrialisés d'Occident. Il ne peut s'isoler du système de défense mis en place dans le cadre de l'Alliance atlantique, quelle que soit la formule de participation qu'il adoptera. Il est encore plus évident que nous ne pouvons pas créer un vacuum en Amérique du Nord en nous détachant du système de défense de ce continent, le NORAD. Nous acceptons en somme de partager la responsabilité de la sécurité collective et de la coopération Est-Ouest. Cela dit, il nous reste encore à examiner la possibilité d'un système de défense en commun avec le Canada. Pourquoi ne serait-ce pas un secteur où le Québec et le Canada demeureraient associés ?

En ce qui concerne plusieurs des grands problèmes internationaux, tels le système monétaire, les questions commerciales, douanières, tarifaires, le nouvel ordre économique international, l'adoption de pactes et de conventions internationales, une problématique spécifiquement québécoise ne pourra être définie qu'au moment où le nouveau type de relations entre le Québec et le Canada le sera lui-même. Il ne faut pas oublier cependant que les conditions socio-économiques et politiques qui déterminent la politique étrangère du Canada ne sont pas fondamentalement différentes de celles qui détermineront la politique étrangère d'un Québec souverain.

Le Québec, plus que jamais, est désireux d'échanger avec plusieurs autres collectivités. Je n'ai procédé ici qu'à une esquisse très préliminaire de nos intérêts et des priorités qui s'imposent d'elles-mêmes à nous.

Si je l'ai fait, c'est au fond pour montrer, d'une part, que nous sommes pleinement conscients des exigences de l'interdépendance des peuples dans le monde actuel et dans le monde de demain et, d'autre part, que nous demeurons convaincus d'avoir, parmi les autres nations, une place à occuper. Cette place, nous ne l'enlèverons pas à qui que ce soit. Nous voulons l'occuper parce que nous croyons avoir quelque chose à apporter aux autres nations et parce que nous tenons aussi à apprendre d'elles.

Le rapprochement entre les peuples ne passe pas par le renoncement à l'existence. Bien au contraire. Nous croyons que l'avenir du monde et des divers regroupements passe d'abord par l'affirmation nationale.